

Compte-rendu du Groupe Habitat Privé du 11 juin 2018

Réunion physique tenue de 14H à 18

- Membres du GHP présents : Thierry COLIN (*URBAM*), Damien Le CLERC (*CITEMETRIE*), Francis CURA et Stéphane Garcia (*OZONE*).
- Excusé : Nicolas Crozet

1. Certification

Le GHP avait prévu la signature de la charte avant fin juin. Au regard des actions en cours sur la question de l'agrément, le GHP préfère mettre en attente la sortie de la charte d'engagement qualité de l'ACAD.

2. Suivi de la question de l'Agrément

Dans le cadre de la réunion de suivi de la convention ANAH/ACAD, F. Amrouche a précisé que l'ANAH avait rencontré la DHUP pour procéder à une clarification rapide concernant l'agrément. Un arbitrage serait en cours au niveau des services juridiques et les premiers retours indiquent que l'arrêt impliquerait une obligation d'agrément pour les PIG HI.

Le GHP s'inquiète de cette décision qui potentiellement exclue les membres de l'ACAD de la commande publique. Les membres du GHP estiment que la compétence, les savoir-faire des structures du réseau ACAD apportent dans le cadre des PIG HI une plus-value importante pour l'ANAH et ses partenaires. Il est demandé que le groupe habitat privé se mobilise rapidement pour exprimer sa position.

Parallèlement à cette action, le GHP avait décidé lors de sa réunion du 9 avril de mobiliser un avocat au nom de l'ACAD, pour écrire une lettre type à adresser aux maitres d'ouvrage dans tout appel d'offre restrictif exigeant l'agrément. Maître Vogeli, avocat conseil d'Urbanisme et de l'ACAD, doit être mobilisé via Nicolas Crozet.

3. Habiter Mieux

Récapitulatif des informations communiquées par l'ANAH lors de la réunion de suivi du 31/05/18 :

- Une tendance à l'augmentation des réalisations mais une dynamique encore trop faible pour atteindre 100% des objectifs.

Retour ACAD : une tendance à l'augmentation des réalisations mais des inquiétudes concernant l'arrivée d'agilité. L'ACAD a souligné la nécessité de lutter rapidement contre des freins qui entravent la massification du programme Habiter Mieux :

- Dysfonctionnements observés sur le SEL (Problèmes d'orientation par le ROD, dossiers dormants, concurrence entre les produits agilité et sérénité ...).
 - Freins locaux au niveau de l'instruction et des possibilités d'extension des objectifs.
 - Système de rémunération des parts variables au dépôt ou notification des dossiers qui n'est pas adapté au maintien des dynamiques en fin de programme et impacte fortement la trésorerie des opérateurs.
- La mise en place de nouveaux partenariats :
 - Pour Agilité:
 - La poste : Détection par les facteurs et revente des prospects aux opérateurs (prix indicatif à 50€ le prospect).
 - Engie homeservice
 - Quelle Energie : expérimentation sur plusieurs régions, accord avec SOLIHA.
 - Pour sérénité : Engiehome performance avec son offre en rénovation globale. Audit gratuit et ensuite contractualisation sur projet global : se transforme en prospect transmis aux opérateurs.
 - Procivis/ réseau des SACICAP : Budget alloué pour 5 ans et remise en place d'une offre (Préfinancement, prêt individuel, prêt collectif et financement du reste à charge). Signature début juillet pour un engagement à partir de 2019.
 - Déploiement des financements complémentaires comme Ircantec, AG2R, Malakoff Médéric et MSA à venir.

Damien LE CLERC poursuit l'échange avec ANAH sur les modes de rémunérations des opérateurs et l'articulation d'agilité avec les opérations programmées.

4. Dématérialisation des dossiers Anah

Lors de la réunion du 31-05-18, l'ACAD a rappelé ses demandes de mise en place d'une démarche d'interfaçage entre le SEL et les outils de gestion de dossiers utilisés par les opérateurs. L'ACAD a rappelé que cette demande s'inscrit dans la continuité de la mobilisation, des apports méthodologiques et techniques fournis par le réseau ACAD dans les phases d'élaboration et le déploiement du SEL. L'ANAH a indiqué prendre en considération cette demande et s'engage à fournir à court terme des éléments précisant la structure de données du SEL.

Damien LE CLERC évoque en séance l'intérêt de coordonner les membres du réseau ACAD dans la démarche en cours d'élaboration du SEL copro. Il rappelle que des propositions de contributions ont été émises par des membres de l'ACAD non représentées dans la démarche. Dans cette perspective, le GHP avait d'ailleurs

convenu lors de la réunion téléphonique du 14-05-18 que le pilote copro (Ozone) faciliterait les échanges et la prise en compte des questions des membres du groupe. Stéphane Garcia indique que 4 réunions du groupe technique ont eu lieu et vont se poursuivre au rythme d'une réunion tous les 15 jours jusqu'en juillet.

Francis CURA indique que les structures ont été mobilisées individuellement par l'ANAH.

Damien LE CLERC rappelle que Citémétrie avait pris en charge le suivi de l'élaboration du SEL individuel et que la participation de l'ACAD a contribué à une meilleure prise en compte des besoins des opérateurs. Il indique qu'il ne s'agit pas pour le pilote de représenter les autres structures du GHP mais de faciliter et permettre au sein du groupe un travail collectif. Il pourrait d'ailleurs être envisagé la mobilisation d'un conseil technique spécialisé pour accompagner le GHP sur la question de la dématérialisation.

Stéphane Garcia et Francis Cura proposent de faire un point d'étape lors d'une des prochaines réunions ACAD.

5. Questions diverses

- **Suivi de la convention ANAH ACAD**

Rappel CR de la réunion tel du 14/05/18 : « Durant les derniers mois, l'ACAD a transmis à l'Anah un bilan des actions 2017, un tableau de suivi mettant en évidence le temps passé par les membres du GHP (313 jours), un projet d'avenant 2018 à la convention, le bilan financier 2017 signé et certifié par la présidente de l'ACAD incorporant les temps mis à disposition bénévolement par les membres. L'experte comptable a donc rempli une rubrique en bas du compte d'exploitation sous le titre "Contributions volontaires en nature", avec en produits : Bénévolat 270 600 € et en charges : Prestations 270 600 €. Ces 270 600 € correspondent à la valorisation du temps passé par les membres du groupe habitat privé en 2017 (313 jours) à hauteur de 187 600 € et pour le reste au temps passé par les membres du bureau de l'ACAD dans leurs tâches d'administration de l'association, effectuées également de manière bénévole. L'experte comptable a intégré ces éléments dans un tableau synthétique du compte de résultat qui fait apparaître un budget total de 352 224 € en produits et 341 998 € en charges pour l'exercice 2017. De ce fait la subvention Anah correspond à 17 % du total des produits. La demande du solde de la subvention 2017 et de l'acompte 2018 a été effectuée à la suite de la fourniture de ces éléments ».

Pour le paiement du solde de l'année 2017, l'ANAH demande de :

- Mettre en cohérence la note de bilan avec le tableau de comptabilisation des jours du groupe de travail habitat privé.
- Justifier et préciser l'estimation du travail bénévole.
- Détailler la liste des personnes qui ont contribué par axe (ex. tableau avec nom, prénom, entreprise, adhérente, fonction et nb de jours consacrés).
- Expliquer l'estimation de 600€/jh : coût moyen de marché des entreprises adhérentes ? autre ? la fonction des bénévoles.
- Intituler la note et le tableau "Convention Anah / ACAD : bilan du programme d'actions 2017"

Lors de la réunion, la demande relative au détail des noms et prénoms des intervenants a soulevé plusieurs questions et a été considérée comme difficile à mettre en place pour plusieurs raisons :

- Les contributions de l'ACAD notamment la dématérialisation peuvent concerner une multitude d'intervenants.
- Cette demande revient à faire un devis.
- Un détail nominatif est considéré comme disproportionné et pose question au regard de la valorisation du travail bénévole dans le bilan de l'ACAD fourni à l'ANAH.

Francis Cura estime que les demandes de l'ANAH sont excessives au regard du montant de la subvention. Afin de retrouver plus de marge de manœuvre, Francis Cura et T. Colin s'interrogent sur la possibilité d'un renoncement à la subvention ANAH au profit d'un financement direct par les membres du GHP.

Il est décidé de consulter les membres du GHP sur la réponse à apporter à la demande de détail des noms par structure.

- **Fonctionnement du GHP**

Damien LE CLERC évoque des difficultés lors de l'organisation de la réunion physique. Il rappelle que sur les deux dernières années, l'activité du groupe s'est très fortement accrue avec le passage de quelques réunions par an à des réunions mensuelles, des réunions physiques trimestrielles, un développement massif de la représentation du GHP dans les démarches et les événements de l'ANAH. De surcroît, une forte structuration du GHP et plus largement de l'ACAD s'est traduite par la mise en place d'un processus de suivi, de planification des actions qui nécessitent un suivi spécifique. Cette évolution a conduit au déploiement de moyens (coordinateur du GHP, consultant externe) mais la montée en charge de l'activité du groupe pose la question de son organisation et des moyens supplémentaires à mobiliser.

En début d'année lors de l'élaboration de la feuille de route 2018 avait été décidé par le GHP le positionnement de pilotes en charge de suivre et coordonner les travaux du groupe sur des axes thématiques. Cette organisation a pour objectif de faciliter les travaux et de répartir la charge de travail entre les membres.

Francis CURA propose d'étudier la possibilité d'orienter l'ensemble de la subvention ANAH au fonctionnement du GHP.

Il est convenu que soit abordé lors des prochaines réunions la question de l'organisation du groupe. Damien LE CLERC indique qu'il souhaite dans les prochains mois se dégager de sa mission de coordination du GHP.

Pour finir, il est décidé de consulter les membres sur la possibilité d'une réunion physique le 2 juillet en remplacement de la réunion téléphonique.

CR rédigé par D. LE CLERC le 18 juin 2018